



Administration communale
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis de la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

03/2016

Règlement pour le Conseil communal de Jorat-Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 22 de la convention de fusion, la Municipalité vous présente et vous propose le règlement pour le Conseil communal de Jorat-Mézières. Le projet a été soumis à l'examen préalable du service cantonal des communes et du logement.

Après acceptation par le Conseil communal, le règlement entrera en vigueur dès son approbation par le Chef du département concerné.

La Municipalité vous demande, après examen, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 11 octobre 2016,
vu le préavis municipal N° 03/2016,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

d'adopter le règlement pour le Conseil communal de Jorat-Mézières tel que présenté.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :
Le Syndic :  Patrice Guenat
La Secrétaire :  Josette Sonnay Khafanassian



Annexe : 1 règlement

Municipal responsable : M. Patrice Guenat, Syndic

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 septembre 2016.